Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 28 mai 2018

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 28 mai 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15 Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents:

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, M. Patrick DRIFFORD, M. Edouard MATHEVET, Mme Elise FOREST, Mme Nathalie JACQUET.

<u>Excusés</u>: Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, M. Pierre MATICHARD, M. Alain LASSALLE, M. Michel SAINT-ANDRE.

Etaient absents: Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

Il informe l'assemblée que 2 pouvoirs ont été reçus :

- Madame Marie-Ange CHALVIGNAC a donné son pouvoir à Madame Mireille DURANTET
- Monsieur Alain LASSALLE a donné son pouvoir à Monsieur Jacky PERROT

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 26 mars 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Avenant à la convention pour l'assistance technique 2018 - Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prolonger la convention pour l'assistance Technique proposée par le Département de l'Allier dans le cadre des missions effectuées par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau.

Il présente l'avenant adressé par le BDQE qui propose, au-delà de la prolongation jusqu'au 31/12/2018:

- la transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique
- l'insertion de clauses relatives à l'hygiène et la sécurité
- le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année

Le Conseil Municipal, entendu les explications et après en avoir délibéré, approuve l'avenant pour l'assistance technique à l'unanimité.

3. Etude diagnostique des systèmes d'assainissement et élaboration d'un schéma directeur

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement tous les 10 ans afin de recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée au milieu récepteur ainsi que l'impact sur le milieu. Il s'agit également de réaliser un schéma directeur afin d'identifier et de limiter les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur.

Une consultation ayant été lancée, le montant de l'étude est estimé à 34 878 € HT auquel il s'agit d'ajouter 10 % au titre des dépenses imprévues, à savoir 3 488 € HT. Le coût estimatif de l'étude s'élèverait donc à 38 366 € HT.

A ce jour, Monsieur CHALMIN, du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, n'a pas terminé d'étudier les offres reçues.

Monsieur Edouard MATHEVET s'interroge sur le coût de l'opération qu'il juge élevé. Monsieur le Maire explique que l'étude va être réalisée sur plusieurs mois avec différentes étapes, à savoir :

- Phase1 : Recueil des données et investigations des réseaux
- Phase 2 : Campagne de mesures
- Phase 3 : Etudes complémentaires
- Phase 4 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette étude est obligatoire.

Il précise que le Conseil Départemental peut intervenir à hauteur de 20 % du coût Hors Taxes et qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60 %).

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération:

Aides	Montants	%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	23 020 € HT	60
Conseil Départemental	7 673 € HT	20
Ressources propres	7 673 € HT	20
TOTAL GENERAL HT	38 366 € HT	100

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement présenté à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

4. Travaux appartement situé au-dessus du préau de l'école

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur JAMBON, locataire de l'appartement situé au-dessus du préau de l'école, est parti depuis le 31 mars 2018.

A l'état des lieux, il a été constaté que ce logement était vétuste et à rénover totalement.

Monsieur Edouard MATHEVET souhaiterait savoir si cette dégradation est due à une usure normale en raison des années ou à l'utilisation qui en a été faite par le locataire.

Monsieur le Maire pense qu'il y a un peu des deux, sachant que Monsieur JAMBON ne se chauffait qu'au bois, laissant la chaudière gaz se dégrader par l'absence de son utilisation.

Il ajoute qu'un technicien de ENGIE HOME SERVICES est intervenu pour remettre la chaudière en route, ce qui n'a pas été possible puisque plusieurs pièces sont à changer pour environ 800 €. Il s'agit donc d'en installer une nouvelle, plus performante (chaudière à condensation pour environ 3 200 €). Monsieur Edouard MATHEVET s'interroge sur la nécessité de conserver ce mode de chauffage.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation est existante avec des radiateurs et une cuve et qu'une chaudière plus récente serait moins énergivore.

Il s'agirait également d'intervenir sur 3 fenêtres très abimées, la VMC, les murs, les plafonds. Pour ce faire, Monsieur le Maire a contacté Monsieur MY Pascal, installé sur la commune en qualité d'auto-entrepreneur, afin d'obtenir un chiffrage pour la partie main d'œuvre, les employés communaux étant

occupés par l'entretien des extérieurs. Ce dernier a estimé que 5 semaines de travail seraient nécessaires pour un coût total de $4\,200\,$ €. Les fournitures seront achetées par la commune (toile de verre pour environ $1\,000\,$ €).

Le coût total des travaux devrait être compris entre 10 000 € et 12 000 €.

Monsieur le Maire précise que Monsieur JAMBON a laissé sa caution, correspondant à un mois de loyer.

Il ajoute que dans cet état, l'appartement ne peut pas être remis en location.

Monsieur le Maire propose d'affiner l'étude pour ensuite débuter les travaux au plus vite afin de le mettre à disposition de Madame GROUSSET qui s'est montrée très intéressée par cet appartement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation présenté.

5. Agrandissement et mise aux normes de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les élus que les différentes demandes de subvention ont reçu un accord de principe et qu'il convient désormais de demander un accord définitif.

Le coût total de l'opération s'élève à 688 874 € avec un montant de subvention de 524 913 €.

ORIGINES	MONTANTS (€uros)	%
ETAT (DETR)	166 667	24
ETAT (DETR) Concours complémentaire « efficacité énergétique »	83 333	12
ETAT (DETR) Volet Accessibilité	24 850	4
ETAT (DETR) – en attente de confirmation Surcoût architectural	20 900	3
ETAT (DETR) – en attente de confirmation 2 ^{ème} tranche de travaux	19 163	3
CONSEIL DEPARTEMENTAL	180 000	26
REGION	30 000	4
TOTAL AIDES PUBLIQUES	524 913	76
EMPRUNT	130 000	19
RESSOURCES PROPRES	33 961	5
TOTAL GENERAL HT	688 874	100

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux. Nicolas DURANTET, agent technique

communal, a bien préparé le chantier en démontant tout ce qui était possible.

Monsieur Edouard MATHEVET souhaiterait savoir ce qu'il est advenu du mobilier. Monsieur le Maire informe l'assemblée que des tables et des chaises ont été proposées aux associations de la commune (seule l'association sportive de Le Breuil a souhaité en récupérer) et que certains administrés ont pu, par un don au CCAS, en acquérir dans la limite de 2 tables par personne avec les chaises correspondantes. A ce jour, il reste 6 tables et des chaises stockées dans un local communal. La vaisselle est entreposée à l'étage de la mairie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les subventions demandées et autorise Monsieur le Maire à demander un accord définitif.

6. Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux élus que Monsieur Olivier LUZY avait été embauché à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée de 9 mois afin de faire face à l'accroissement de travail du à l'entretien des espaces verts et de la voirie. Malheureusement, Monsieur LUZY, ayant des soucis de santé, a fait part de sa démission après 3 jours de travail, ne souhaitant pas pénaliser la commune par des arrêts de travail à répétition. Monsieur Gilles GRAND a donc été recruté à compter du 24 avril 2018 pour une durée de travail hebdomadaire de 20h00, travaillant déjà dans une autre commune.
- Monsieur le Maire informe les élus que l'assemblée générale du conservatoire d'espaces naturels de l'Allier se tiendra le samedi 2 juin 2018 à Gipcy. Aucun élu n'étant disponible pour y participer, la commune ne sera pas représentée.
- Monsieur Laurent PERRET souhaiterait savoir si l'appartement de l'ancienne cure a trouvé preneur. Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs visites ont eu lieu mais que la commission se réunira début juin pour désigner le locataire retenu.
- Monsieur le Maire profite de la présence de Madame Elise FOREST pour lui demander de bien vouloir planifier le diagnostic de l'appartement de l'ancienne Poste afin qu'il puisse être mis en agence.
- L'ATDA présentera sa proposition d'aménagement du bourg le mardi 29 mai à 10h00 en mairie.
- Madame Myriam BOURACHOT rappelle que la 2^{ème} édition de l'Inter'Villages aura lieu le samedi 30 juin à Lapalisse. Pour rappel, les 12 communes participantes doivent former des équipes composées de jeunes de 10 à 18 ans qui s'affrontent sur des épreuves élaborées par le conseil communautaire des jeunes du Pays de Lapalisse. Au programme, Blind test, escalade parmi les nouvelles épreuves. Repas gratuit pour les enfants participants. Possibilité de se restaurer sur place (vente de sandwichs, boissons,...).
- Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de fauchage ont commencé. Madame Nathalie JACQUET indique qu'une intervention sur le chemin de Gounod devient urgente et nécessaire.
- Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » va entreprendre des travaux de voirie sur la route partant de la SARL VERNAY jusqu'à la maison de Monsieur Michel GIRAUD, et non pas jusqu'à la maison de Monsieur Mickaël RAMILLIEN comme évoqué en séance.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H35